

Département du Doubs	République Française FRAMBOUHANS
<b>Nombre de membres en exercice</b> : 14 <b>Présents</b> : 13 <b>Votants</b> : 14	<b>Séance du 28 mai 2024</b> L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents</b> : Franck VILLEMALIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE. <b>Représentés</b> : Franck DOMECH par Sylvain LAURENT <b>Excuses</b> : <b>Absents</b> : <b>Secrétaire de séance</b> : Jérôme CHEVALIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M Jérôme CHEVALIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

-----

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Maire-Amiot, chargée de mission « Transition énergétique et Mobilités » au sein du Parc Naturel Régional Doubs-Horloger. Il la remercie pour sa présence afin de nous informer sur la pollution lumineuse sur notre territoire et essentiellement sur Frambouhans, et lui cède la parole pour une présentation.

M. le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 30 avril 2024. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents le compte-rendu de la séance du 30 avril 2024.

**Objet: RENEUVELLEMENT D'UN CONTRATS D'UN AGENT - DE\_2024\_046**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail d'un adjoint administratif pour un temps partiel de droit à hauteur de 20/35ème, a prendra fin le 21.06.2024.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour trois années, et ce, jusqu'au 20.06.2027.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'un adjoint administratif et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

**Objet: SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - DE\_2024\_047**

**Associations de Frambouhans**

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS	licenciés ou enfants	participation par pers	montant
A.C.C.A (Chasse)			160.00 €
LES AILES DE LA CENDREE			160.00 €
CLUB DE L'AMITIE			160.00 €
LE MUPPET'S BAND			160.00 €

A.S.F (FOOT)	53	15 € par licencié de- de 18 ans	795.00 €
LES PETITS ECOLIERS	103	5 €	515.00 €

	ACHAT CHAPITEAUX PAR LA COMMUNE EN 2017 POUR LE GAF	Déjà retenu	Reste à retenir	subventions	reste à verser
LE GAF	4388 € HT	4 270.00 €	118.00 €	610.00 €	492.00 €

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

### **Associations extérieures à Frambouhans**

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 8 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 120.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 6 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 90.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même quote-part à savoir 0.90 € par habitant soit 819.90 € équivalent à l'avis population INSEE du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui est de 911 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

En contrepartie de la disponibilité de la section des Anciens Combattants de Maiche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

### **Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans**

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association

différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € AU Secours Catholique de Maîche (25120).

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé à l'association.

**Objet: VALIDATION DE DEVIS - COQ DE L'EGLISE - WC VESTIAIRE FOOT - - DE\_2024\_048**

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments informe le Conseil municipal que, suite à un constat que le coq métallique situé au-dessus du clocher de l'église penche fortement, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise afin d'éviter que celui-ci se décroche complètement.

L'entreprise retenue interviendra avec une nacelle de 47 mètres, il est prévu dans le devis une expertise de l'ensemble du bâtiment de l'église avec la constitution d'un rapport permettant de connaître l'état du bâtiment (toiture, mur en pierres, joints d'étanchéité, ...).

Dans le but de réaliser ces travaux, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise VERTICAD du Bélieu (25500) pour un montant de 2 831.50 HT

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de mise en accessibilité des WC publics pour les personnes à mobilité réduite dans le bâtiment abritant les vestiaires au stade municipal afin de se conformer au dossier Ad'Ap validé le 7 mars 2016 par le Conseil municipal.

Après étude de ces travaux par la commission, le coût estimatif du projet s'élève à 9 100.00 HT.

Dans le but de réaliser les travaux de gros œuvre, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise Nicolas RELANGE du Russey (25210) pour un montant de 3 900.00 HT

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**La séance est levée à 21 H 30.**

Frambouhans, le 28/05/2024

Le secrétaire de Séance

Jérôme CHEVALIER



Pour extrait conforme

Le Maire Franck VILLEMMAIN



Affiché le

## CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 28 mai 2024

### Questions diverses

---

#### **Information n° 1 :**

Il est demandé à tous les conseillers de distribuer l'INFO-FRAMBOUHANS afin d'avertir la population qu'une enquête sur les énergies renouvelables a été mise en place. Une concertation publique est lancée auprès des habitants de notre commune et ils sont invités à prendre connaissance et donner leur avis sur les « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables » (ZAER).

#### **Information n° 2 :**

#### **Information n° 3 :**

#### **Information n° 4 :**